

PROFESSIONNELS

La redevance déchèterie



**LISIEUX
NORMANDIE**

ENVIRONNEMENT

À compter du 1^{er} octobre 2024

L'Agglomération Lisieux Normandie met en place la redevance déchèterie pour les PROFESSIONNELS.

La redevance déchèterie, c'est très simple : vous demandez votre pass, puis vous le présentez à chaque passage. Vous recevrez ensuite une facture trimestrielle, basée sur vos dépôts effectifs.

Vous participez ainsi au financement du service et contribuez à une gestion plus équitable des déchets.



Vous êtes :

- Un **professionnel** qu'importe le corps de métier
- Une **commune** membre de l'Agglomération Lisieux Normandie ou un **des services associés**
- Une **personne déclarée en CESU**
- Une **association**

Vous êtes concernés par le pass déchèterie !

Obtenir mon pass déchèterie

1 Avant toute demande d'inscription, munissez-vous des pièces justificatives suivantes :

PROFESSIONNELS : entreprise, artisan, commerçant, agriculteur, structure de l'ESS et auto-entreprise

Attestation d'inscription au Répertoire National des Entreprises (extrait RNE)

COMMUNES, membres de l'agglomération Lisieux Normandie, services associés :

Avis de situation au répertoire SIRENE

Personnes déclarées en CESU :

Carte d'affiliation au Centre de Remboursement des CESU (CRCESU) ou dernier bulletin de salaire avec votre code Numéro d'Affiliation National (NAN)

ASSOCIATIONS :

Justificatif de publication au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprises (JOAFE) ou extrait RNE / avis SIRENE

2 Connectez-vous sur notre site internet ou scannez ce QR code

Créez votre compte, suivez les indications, et vous recevrez par la suite votre pass par voie postale.

Sur le site internet lisieux-normandie.fr/dechets-pour-les-professionnels/



Un pass dématérialisé est également disponible. Pour le générer, rendez-vous sur votre compte en ligne. Ce pass sous forme de QR code est unique et partageable auprès de l'ensemble de vos équipes.

La mise en place de la redevance déchèterie représente votre juste participation à la gestion de vos déchets sur le territoire de l'Agglomération Lisieux Normandie.

Ça devient payant

Déchets de bois	13€ / m ³
Végétaux en mélange et souches	10€ / m ³
Déchets inertes	23€ / m ³
Déchets non valorisés	28€ / m ³
Déchets dangereux	1,50€ / kg
Produits mercuriels	15,50€ / kg



Ça reste gratuit !



PILES ET BATTERIES



AMEUBLEMENT



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



TEXTILES



MÉTAUX



HUILES ALIMENTAIRES



AMPOULES / NÉONS



CAPSULE DE CAFÉ



HUILES DE VIDANGE



APPAREILS ÉLECTRIQUES

Retrouvez la liste complète des déchets autorisés sur notre site internet :

lisieux-normandie.fr/dechets-pour-les-professionnels/

Pour plus d'information, contactez :

le service relation usager

02 50 68 90 27

INFO PRATIQUE

Le réemploi est aussi une solution. Des conteneurs spécifiques sont disponibles dans les déchèteries d'Hermival-les-Vaux et à Mézidon-Vallée d'Auge.

Bonne nouvelle !

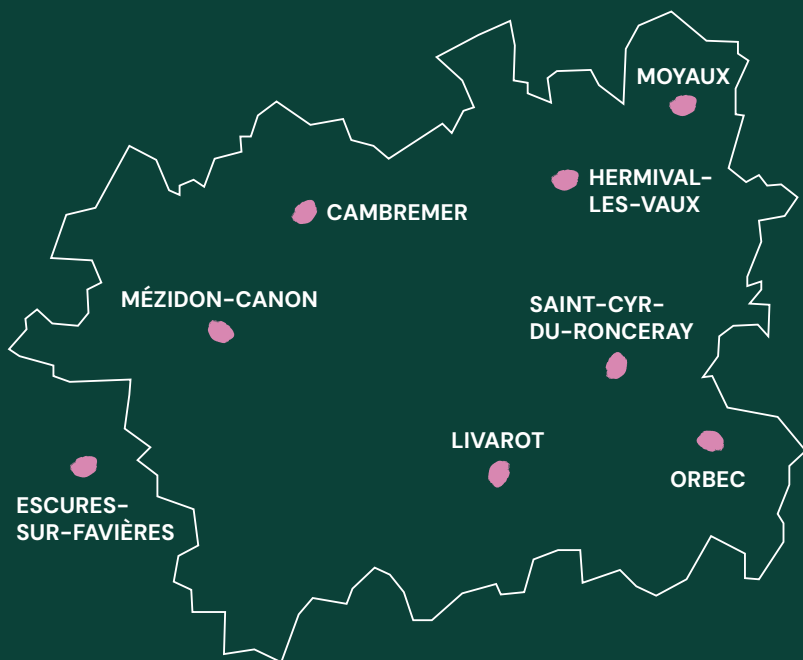
Association, structure de l'ESS, commune membre, personne déclarée en CESU :

une fois votre pass en main, vos dépôts sont **gratuits**.



Vos déchèteries

À partir du 1er octobre 2024, **vous devrez présenter votre pass** pour accéder aux déchèteries.



Les horaires de vos déchèteries

Les jours d'ouverture des déchèteries de Lisieux Normandie sont variables selon les sites. Retrouvez tous les horaires sur notre site internet lisieux-normandie.fr/dechets-pour-les-professionnels/

Il est conseillé d'éviter les horaires suivants : 11h30/12h et 16h30/17h.

Avant de vous rendre en déchèterie :

- Munissez-vous de votre pass
- Triez vos déchets par nature pour faciliter leur dépôt

L'agent de déchèterie est habilité à limiter ou à refuser des déchets si par leurs natures et leurs quantités, ils représentent un danger ou un risque de saturation de l'équipement.



Vous avez des questions ?

Contactez le service relation usagers

02 50 68 90 27

environnement@agglo-lisieux.fr